



Région **AUVERGNE** / Département du **PUY-DE-DÔME** /
Arrondissement d'**ISSOIRE** / Canton de **BRASSAC-LES-MINES** /
Code INSEE : **63050**

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Lundi 18 octobre 2021 à 18 H, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué jeudi 14 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabien BESSEYRE, Maire de BRASSAC-LES-MINES, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie

Étaient présents : Fabien BESSEYRE - Eddie GUINET - Hervé BOUCHET – Jacques CARLET - Catherine DENAIVES – Vinciane GRAND – Gaëlle MAHOUDEAUX – Christian RYCKEBOËR – Yves-Serge CROZE – Jean VIALARD -- Sabine TOCK – Stéphane VEYSSEYRE – Jocelyne BORTOLI – Sébastien DEMARET – Sandra MARTINS – Laëtitia TOMIO – Marc ROUX

Pouvoirs : Françoise CAUTIN a donné pouvoir à Jacques CARLET – Léa CARNICER a donné pouvoir à Vinciane GRAND – Bérengère GOUSSARD a donné pouvoir à Eddie GUINET

Absents : Michel ROCHE – Agnès JEANPETIT – Philippe MONIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Vinciane GRAND est désignée pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur Fabien BESSEYRE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2021, lequel est adopté à l'unanimité des membres du conseil

Monsieur BESSEYRE Fabien présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations

2021 – F08 – Location d'un garage communal à Madame CARTIER Sylvie

Mme VIALON Eliane, secrétaire de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, explique qu'en raison du nombre d'adhérents et de l'âge de ses derniers, l'association a décidé de clôturer ses activités. Elle remercie le Collectivité pour l'accueil réservé à son association et pour perpétuer le devoir de mémoire. L'Association a souhaité faire un don à la Commune de BRASSAC-LES-MINES pour la réfection du monument aux morts situé carrefour de la résistance.

2021-092 - ACCEPTATION DON UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Rapporteur : M. Jacques CARLET

L'Union Fédérale des Anciens Combattants – section de BRASSAC-LES-MINES, a clôturé ses activités. Suite à cette clôture, ses membres ont souhaité faire un don à la Commune de BRASSAC-LES-MINES pour permettre la restauration du monument aux morts de la Résistance situé au rond-point du stade.

Monsieur ROUCHON Jérôme, sculpteur à BRASSAC-LES-MINES a établi un devis d'un montant de 1057,60 euros pour le nettoyage et le remplissage des lettres en blanc de ce monument.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

accepte ce don de 1057.60 euros de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, section de BRASSAC-LES-MINES et autorise Monsieur le Maire à encaisser ce don.

2021-0093 - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Rapporteur : M. Hervé BOUCHET

Le Conseil Municipal peut décider la création d'un conseil municipal jeunes. Cette assemblée a pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la cité et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets. Suite au renouvellement des assemblées locales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création d'un conseil municipal jeunes.

Les enfants concernés sont les élèves de l'école primaire des classes CE1 – CE2 – CM1 et CM2 représentant 91 élèves.

La commission Education, réunie le mardi 12 octobre, a défini les modalités de l'élection.

Le déroulement de la création du Conseil Municipal Jeunes sera calqué sur celui des adultes mais avec au maximum 15 conseillers avec respect de la parité. Les conseillers du Conseil Municipal Jeunes seront élus pour 2 ans.

La création d'un conseil municipal jeunes (CMJ) relève de plein droit de l'autorité municipale et cette dernière détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Le but de ce conseil municipal jeunes est d'intéresser les jeunes à la citoyenneté, de travailler sur des projets qui leur tiennent à cœur, les responsabiliser par rapport à leurs choix retenus et de leur permettre de mener à terme des actions qu'ils pourraient difficilement concrétiser sans l'appui d'un Conseil Municipal.

Les fonds nécessaires aux actions seront pris sur le budget communal. Les actions seront proposées, réfléchies et travaillées par les enfants. Le Conseil Municipal Jeunes devra se prononcer sur les projets. Les projets devront être validés par le Conseil Municipal adultes.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

accepte la mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes dans les conditions susvisées.

2021-0094 - FIN DE CONTRAT POSTAVENIR – NOUVEAU CONTRAT AVEC DOC-UP

Rapporteur : M. Hervé BOUCHET.

La mairie dispose actuellement d'une machine à affranchir et d'une balance pour l'envoi du courrier. Les contrats de maintenance avec les sociétés QUADIENT France (machine à affranchir) et QUADIENT FINANCE (balance) qui arrivent à échéance en mars 2022 s'élèvent respectivement à 814.05 HT et 836.09 HT par an.

Il est proposé de le dénoncer et de signer un contrat avec la société DOC-UP pour un prix de

- 750 euros HT par an
- Gratuité de la maintenance de la machine à affranchir
- Kit de démarrage : offert
- Frais de port : offert
- Frais d'enregistrement au serveur : offert

A noter que la balance est incluse dans le matériel loué.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire à dénoncer les contrats avec les sociétés QUADIENT France et QUADIENT Finances
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la société DOC-UP dans les conditions susvisées.

2021-0095 - MUTUALISATION DES ACHATS avec l'Agglo Pays d'Issoire

Rapporteur : M. Hervé BOUCHET.

L'Agglo Pays d'Issoire poursuit sa politique active de soutien et d'accompagnement des communes. Dans ce cadre, il est proposé aux communes qui le souhaitent de lancer un groupement de commandes pour les marchés suivants :

- Equipements de lutte contre l'incendie, de sauvetage et de sécurité
- Acquisition et maintenance de défibrillateurs
- Balayage et aspiration.

Cette démarche autorisée par le code de la commande public a pour but de mutualiser les achats avec plusieurs collectivités dans le but de réaliser des économies

- Accepter que la commune de Brassac-les-Mines participe à ce groupement
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents

- Votants : 20

- Pour : 20

- Contre : 0

- Abstention : 0

- d'accepter que la commune de Brassac-les-Mines participe à ce groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

2021-0096 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ILLUMINATIONS 2021/2022

Rapporteur : M. Hervé BOUCHET

La commune de Brassac-les-Mines a sollicité le SIEG pour l'inscription au Programme Eclairage Public 2021 afin d'acquérir des illuminations de Noël.

Le syndicat a retenu cette demande en réalisant une étude d'avant-projet avec le plan de financement suivant :

	Montant T.TC	Fonds de concours commune de Brassac-les- Mines.
Illuminations de Noël 2021	9600.00 €	4000.00 €

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents

- **Votants : 20**
- **Pour : 20**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'accepter la proposition du SIEG
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

2021-0097 - PLAN GUIDES

Rapporteur : M. Fabien BESSEYRE

Un plan Guide est une étude stratégique pour promouvoir une approche transversale, participative et opérationnelle pour la prise en compte des problématiques urbaines, sociales et économiques lors d'un projet stratégique de requalification de centre-bourg.

Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un outil de planification. C'est sur la base du plan-guide que la commune de Brassac-les-Mines pourra tisser des scénarios de développement et programmer des interventions ciblées dans le cadre de la requalification du centre-bourg.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ses membres présents

- **Votants : 20**
- **Pour : 20**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'accepter l'élaboration d'un plan guide
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES

- vente des terrains de la zone de la Coussonnière à l'Agglo Pays d'Issoire
- marché de Noël les 4 et 5 décembre, place Le Royal
- compte rendu de la journée du commerce de proximité le 16 octobre 2021
- collecte Banque Alimentaire les 26 – 27 et 28 novembre
- prochaine réunion du Conseil Municipal : le 2 décembre 2021 à 18 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.